

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 42/4

AUBEL

La commune d'AUBEL est située à l'amont de la vallée de la Berwinne, entièrement au sein de l'ensemble paysager de « L'Entre-Vesdre-et-Meuse » et plus particulièrement de l'Aire paysagère de la Cuvette Centrale du Pays de Herve décrit dans les pages 129 à 141 de l'Atlas des Paysages de Wallonie de L'Entre-Vesdre-et-Meuse :

<http://cpdt.wallonie.be/publications/atlas-des-paysages-de-wallonie/atlas-des-paysages-de-wallonie-1-0>

« EN AMONT DE SON COURS, LA BERWINNE A MODELÉ, AVEC SES AFFLUENTS, UN RELIEF EN DÉPRESSION AU FOND IRRÉGULIER, CERNÉ SUR LES TROIS QUARTS DE SON POURTOUR PAR UNE CRÊTE MARQUÉE. LES PAYSAGES DE CETTE AIRE SE DÉCOUVRENT DONC DE DEUX MANIÈRES : DEPUIS LES HAUTEURS PÉRIPHÉRIQUES, QUI OFFRENT DES VUES D'ENSEMBLE DE LA CUVETTE, ET DEPUIS L'INTÉRIEUR, OÙ LA TOPOGRAPHIE COMPLEXE, LIÉE AU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE, MÉNAGE DE NOMBREUSES VUES . (Extrait de l'Atlas des paysages de Wallonie).

L'inventaire a été réalisé avec l'aide de Pays de Herve-Futur qui a fourni les PV repris dans son inventaire mais sans la collaboration de la CCATM qui estimait qu'il y avait déjà eu suffisamment d'études paysagères et que nous n'avions qu'à reprendre les études existantes.

La commune possède un schéma de structure et est, avec Limbourg, une des deux communes décentralisées du plan de secteur, et cela depuis 1995 !

Dans son schéma de structures, plusieurs "Options" et "Directives" visent à préserver la qualité du cadre de vie et des paysages d'Aubel.

OPTION 6.

L'amélioration du cadre de vie concerne le milieu non bâti et bâti. Il prend en considération la protection et la gestion du milieu naturel, la qualité des jardins, ce qui représente les 85 % de la superficie de la commune. Cette option est complétée par l'option 9 page 9 ayant comme axe principal le paysage.

• Directive

Les sites classés, les quatre zones boisées, les zones d'espaces verts et d'autres espaces ayant un rôle social, écologique ou paysager feront l'objet d'une attention particulière de la part des élus et de la C.C.A.T.

Il faut garantir la sauvegarde du centre d'Aubel, comme lieu social, l'ensemble de la vallée de la Berwinne ainsi que celle de La Bel et de la Pétreuse.

Moyens

Il faudra notamment :

- protéger la vallée de la Berwinne et les petits vallons adjacents;
- garantir la sauvegarde intégrale de toutes les zones boisées;
- aménager les trois cimetières et les concevoir sous forme de parc afin de les découvrir.

OPTION 7.

*Il faut veiller à sauvegarder la **superficie agricole** actuelle inscrite comme telle au plan de secteur.*

• **Directive**

Le plan de secteur est à préciser au niveau des zones agricoles, qui doivent faire l'objet de prescriptions particulières vu la topographie, vu l'environnement et vu l'impact paysager.

Moyen

- Respecter le plan de secteur;

• **Directive 9.1.**

Les caractéristiques des paysages, notamment celles liées à la topographie et au couvert végétal doivent être préservées. Le label d'Aubel est constitué principalement par sa topographie et son espace paysager. La perception paysagère sera favorisée notamment par la mise en valeur de perspectives linéaires et panoramiques intéressantes, ainsi que la re-création du bocage, notamment l'ensemble du paysage perçu depuis le cimetière américain comme lieu écologique et paysager.

On veillera à protéger et à renforcer l'élément végétal, indigène et feuillu tant en milieu bâti que non bâti.

• **Directive**

Moyens

- Préserver les chemins et sentiers caractéristiques et reconstituer certaines drèves;
- Promouvoir exclusivement les essences régionales notamment en ce qui concerne les haies ceinturant le bâti ou le non bâti. Faire respecter la législation existante en la matière;
- Faire approuver la liste des arbres et haies remarquables et en assurer la sauvegarde;
- Maintenir en fonction tous les échaliers sis sur le parcours de tout sentier;
- Favoriser la mise en œuvre de circuits de découverte paysagère;
- Mener une politique de sensibilisation en vue de recréer le bocage hervien (verger sur prairie).

Il faut reconnaître que globalement le but est atteint, sauf en ce qui concerne l'intégration de certains bâtiments dans la zone d'activité économique. Ceci est d'ailleurs relevé dans l'Atlas des Paysages de Wallonie.

" Au sein de l'aire paysagère, la zone d'activité économique annexée au village d'Aubel est située sur une crête secondaire. Ses bâtiments apparaissent dans de nombreuses vues. (Extrait de l'Atlas des paysages de Wallonie).

L'entièreté du territoire de la commune se trouve en zone de haies remarquables, ce qui contribue à la conservation des haies et du bocage. Aujourd'hui, le paysage évolue et des habitants regrettent la disparition de prairies au profit de vastes champs, entraînant une banalisation progressive du paysage et la fermeture saisonnière de certaines ouvertures de vue (**PV 9**).

Dans certaines communes on voit des champs de maïs encerclés de haies. Evidemment, c'est une contrainte pour l'agriculteur, mais quelle richesse pour la préservation des sols, de la biodiversité et du paysage.

Nous avons parcouru la commune et vérifié les différents PV de l'inventaire de Pays de Herve-Futur. Pour les PIP, nous nous sommes notamment basés sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des paysages de Wallonie et sur l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points

et lignes de vues remarquables du plan de secteur de Liège dont une proposition de PIP déborde dans l'unité 1H à Saint-Jean-Sart.

Bassin de la MEUSE

Unité 1H: Vallée de la Berwinne et de son affluent le ruisseau de la Canelle (BV 701)

BV 701: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BELLE

PIP de la vallée de la Berwinne en aval du confluent avec la Bel

Maintenir et élargir le PIP existant sur les versants de la Berwinne et de son affluent le Ruisseau de la Canelle. Ce paysage est la suite de celui proposé en PIP dans la carte 42/3. Nous avons limité le PIP proposé à l'unité 1 H bien que le paysage de la vallée se poursuive vers l'est dans la commune d'Aubel, hors du plan de secteur.

Le paysage de cette vallée est très bien préservé ; il n'y a que peu d'éléments perturbateurs (épicéas et lignes électriques). Il est diversifié et présente un relief accentué.

Point 1 (WP 560):

Ce PV d'intérêt communal situé à la limite des communes de Herve et Dalhem, sur la ligne de crête séparant les vallées de la Berwinne et du Ruisseau d'Asse, offre, à l'entrée du village de Hawière, une belle vue panoramique permettant de voir à la fois le village de Julémont, le hameau de Hawière avec à l'arrière la butte de Mauhin, l'extension de Neufchâteau, Les Waides surmonté par la ligne de crête où se trouve Appelboom et finalement, en contrebas, le village de St-Jean-Sart

(Depuis, une nouvelle construction, implantée au carrefour, a sectionné le panorama en deux parties tout en masquant une partie de paysage observé.)



Point 2 (WP 571): Inscrire un LVR sur la route de crête séparant les unités 1 G et 1 H. La vue est aussi longue qu'à la LVR qui longe le fort de Neufchâteau, mais d'ici on voit beaucoup mieux l'amont de la vallée de la Berwinne vers Aubel et la vallée de son affluent le Ruisseau de la Canelle. (extrait du commentaire de l'inventaire réalisé sur le plan de secteur de Liège)

Vue vers l'amont de la vallée de la Berwinne



Unité 1J: Vallée de La Bel (BV 700)

BV 700: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL

PIP de Saint-Jean-Sart et la vallée de La Bel

Étendre le PIP existant limité actuellement à l'aval de la vallée de La Bel à proximité de l'abbaye de Val Dieu.

Le paysage très harmonieux et varié que constitue cette jolie vallée qui remonte jusqu'à Aubel mérite certainement qu'on y prête attention. Le versant nord, pentu, exposé au sud est composé d'un ensemble herbager typique des versants qui bordent la Cuvette centrale du Pays de Herve.

On y relève la présence de quelques anciennes fermes isolées et surtout la présence du petit village de Saint-Jean-Sart, qui marque le paysage. Accroché à mi-versant, dominant ainsi le confluent de La Bel et la Berwinne, il constitue un atout supplémentaire pour ce très bel ensemble paysage situé à proximité immédiate de l'abbaye de Val Dieu. Les nombreuses petites voiries qui traversent ce paysage en tout sens permettent d'en découvrir les différentes facettes.

PVR 3
WP 496

Inscrire un PVR

Le PVR de Knuppelstock équipé d'une table d'orientation, offre une vue très ouverte sur les paysages de la commune d'Aubel et plus largement sur les paysages typiques du Pays de Herve qui occupent l'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve. On y repère nettement l'église de Saint-Jean-Sart, le clocher vert de gris de l'abbaye Val Dieu nichée au creux de la vallée dans un écrin de verdure, le village d'Aubel et malheureusement aussi les bâtiments blancs qui occupent sa zone d'Industrielle et se voient de loin.

Par temps clair, on discerne nettement la ligne de crête qui limite la cuvette avec les éléments marquant positivement ou non le paysage. À l'ouest la vue s'allonge et on découvre les terrils de Liège.

Il s'agit du PV 1.1 de l'inventaire du paysage de Pays de Herve-Futur.



2



3



4



Une très belle table d'orientation en pierre calcaire y est installée. Elle a été conçue spécialement pour les malvoyants. La pierre a été sculptée afin d'y représenter le relief façonné par les différents cours d'eau et des petites sculptures de bronze ont été insérées au sein de ce paysage de pierre pour localiser les éléments remarquables du paysage. Sur le pourtour de la table, les doubles de ces éléments sont repris avec une légende en relief.



LVR 4
WP 497

Inscrire une LVR. . Elle offre des vues dominantes sur le paysage typique de la Cuvette centrale du Pays de Herve. Les vues sont très profondes, mais moins ouvertes qu'au Knuppelstock, par contre, elles se situent le long de voiries publiques fréquentées (N608 et rue Château Magis) et on se rapproche d'Aubel qui se fait plus présent dans le paysage.
Cette LV correspond au **PV 1.2** de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur dans lequel il est repris comme ayant une haute valeur paysagère. Nous avons inscrit une LV car la vue intéressante n'est pas limitée à un seul endroit.



PIP de la zone des sources de La Bel

Étendre le PIP existant sur le sommet de versant nord de la vallée de La Bel pour qu'il englobe la jolie zone herbagère en contrebas qu'on découvre partiellement du **PV 5** de la chapelle ND des Champs. C'est dans cette zone rurale variée toute proche du centre que se trouvent les sources de La Bel. La zone est traversée par le RAVeL qui relie Aubel à Hombourg.
Ce paysage correspond en grande partie au paysage choisi délimité sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

PV 5
WP 527

PV d'intérêt communal.
En face de la chapelle N.-D. des Champs subsiste une belle ouverture de vue sur l'amont de la vallée de La Bel proposée comme nouveau PIP et une partie du Centre ancien d'Aubel. Un banc a d'ailleurs été installé à côté de la chapelle pour profiter de ce paysage reposant. Il faudrait essayer de préserver cette ouverture de vue située en zone d'habitat à caractère rural.



Unité 1K : Vallée de la Berwinne entre les confluent avec la Befve et la Bel (BV 700)

BV 700: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL

PIP de la vallée de la Berwinne entre les confluent avec la Befve et la Bel (se prolonge sur Herve)

Maintenir le PIP existant actuellement limité au fond de la vallée et à la partie pentue du versant E. de la Berwinne. C'est dans cette partie que se nichent au sein d'un écrin de verdure l'abbaye de Val Dieu, sa ferme, et son moulin. Ce très bel ensemble d'intérêt patrimonial, naturel (Réserve naturelle) et paysager est déjà protégé en partie par un classement.

Étendre le PIP jusqu'à la ligne de crête. Comme l'illustrent très bien les PV situés sur le versant appartenant à la commune de Herve, le paysage très harmonieux ne se limite pas à la partie actuellement inscrite en PIP mais se prolonge sur la partie haute du versant.

Cette extension correspond en grande partie au paysage choisi par les Élus communaux sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

PV 6 Ce PV panoramique offre une très belle illustration du fond de la vallée de la
WP 528 Berwinne inscrit en PIP, découvert à partir de la plaine alluviale traversée par la N642. On trouve sur google street une photo panoramique en recopiant l'adresse suivante dans votre barre de recherche.

https://www.google.be/maps/place/Aubel/@50.6915302,5.817644,3a,75y,246h,90t/data=!3m7!1e1!3m5!1syLKul9nUtkpJlzDP9lxU7q!2e0!6s%2F%2Fgeo0.gqph.com%2Fcbk%3Fpanoid%3DyLKul9nUtkpJlzDP9lxU7q%26output%3Dthumbnail%26cbclient%3Dmaps_sv.tactile.gps%26thumb%3D2%26w%3D203%26h%3D100%26yaw%3D246.47147%26pitch%3D0!7i13312!8i6656!4m2!3m1!1s0x

Unité 1L : Vallée de la Berwinne en amont du confluent avec la Befve (BV 700)

BV 700: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL

PIP de la vallée de la Berwinne à hauteur de Messiter (se prolonge sur Thimister)

Maintenir le PIP de la vallée de la Berwinne. Il s'agit d'une très jolie vallée qui serpente naturellement en traversant les prairies qui occupent une grande très grande partie du fond et des versants de la vallée. Le cours d'eau est souligné par des arbres et arbustes qui peuvent dans certains cas masquer une partie du versant opposé. (PV 7)

Étendre le PIP sur la partie haute du versant nord jusqu'à la ligne de crête en englobant le hameau de Messiter. Cette partie constitue une portion du paysage très harmonieux qu'on découvre notamment depuis les hauteurs du versant de la Berwinne appartenant à Herve.

Cette extension correspond au paysage choisi par les Élus communaux sur la carte des paysages choisis de l'Atlas de paysages de Wallonie.

PV 7 **LV d'intérêt communal.**
WP 170 Cette jolie vue de Thimister permet de découvrir une partie de la vallée de la Berwinne actuellement inscrite en PIP au plan de secteur. Elle constitue un paysage très harmonieux qui attire le regard lorsqu'on parcourt la route de Val Dieu. Le PIP que se partagent Aubel et Thimister-Clermont, mériterait d'être agrandi au sud jusqu'à cette route importante, notamment au niveau touristique, puisqu'elle mène à l'ancienne abbaye de Val Dieu. Le PIP limité sur le versant nord doit également être étendu jusqu'à la ligne de crête.
Il est dommage qu'une construction récente dénote dans ce paysage. Elle focalise le regard par son gabarit et sa tonalité, alors qu'elle aurait dû se fondre dans le paysage.



PIP de la vallée de la Berwinne en amont d'Aubel (se prolonge sur la carte 43/1)

Inscrire un PIP sur le versant de rive droite de la Berwinne depuis la zone de sources jusqu'à Aubel. Ce versant herbager au sein duquel se trouve le hameau de La Clouse constitue une zone paysagère très importante qui attire le regard. C'est une part importante du paysage typique de la Cuvette centrale du Pays de Herve que l'on découvre depuis les nombreuses voiries au sein de celle-ci ou bien depuis la ligne de crête qui limite la cuvette. Les fermes isolées, l'habitat groupé au sein du petit hameau de la Clouse, les herbages, les haies, les arbres isolés...autant d'éléments qui contribuent à la beauté de ce paysage.

LVR-PVR 8 **Inscrire une LVR** qui se prolonge sur la carte 43/1 où se trouve le PVR à l'extrémité de l'esplanade située en face du cimetière américain. Ce **PVR** correspond au PVR 1.3 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur avec une Haute valeur paysagère.

WP 498

Ils offrent de très belles vues dominantes avec une grande ouverture de vue et une vue très profonde sur les paysages typiques situés au « cœur » du Pays de Herve renommé dans l'Atlas des paysages de Wallonie comme étant l'aire de la Cuvette centrale du Pays de Herve. On y découvre un habitat dispersé, de nombreuses fermes anciennes ou en activités isolées et des silhouettes de villages avec de nombreux clochers, Aubel étant le village le plus proche.



À l'ouest, Aubel attire le regard. Il trône sur la ligne de crête séparant les vallées de la Berwinne et de son affluent La Bel. Suivant la position du soleil, les bâtiments blancs de sa zone d'activité économique attirent le regard et constituent un point d'appel négatif dans le paysage.



PV 9
WP 168

Ce PV illustre l'évolution du paysage avec la transformation progressive de prairies en champs.

En 2010



En 2015



LV 10
WP 169

LV d'intérêt communal.

Jolie vue sur le paysage encore bocager qui subsiste dans cette partie de la vallée. Aubel est entièrement en zone de haies remarquables.



<

HERVE

Bassin de la MEUSE

Sous-Bassin de la Berwinne (Unités 1)

Unités 1 B : Vallée du Ruisseau de Bolland et ses affluents (BV 702)

BV 702 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau de Bolland (se prolonge sur la carte 42/3)

Maintenir et agrandir le PIP sur la vallée du Ruisseau de Bolland et celle de ses affluents conformément à la proposition faite dans l'inventaire pour le plan de secteur de Liège. (voir commentaire dans la carte 42/3)

LVR 11
WP 545

Inscrire une LVR le long du chemin Mur du Couvent. L'extrémité de cette LVR qui se prolonge sur la carte 42/3 offre de très belles vues sur les paysages de la vallée du ruisseau de Bolland sur laquelle est étendu le PIP.

C'est à hauteur du point 11, que la vue est particulièrement belle.

Ce point de vue se distingue incontestablement par la qualité des trois plans le composant. Les éléments perturbants sont très peu nombreux et leur impact peut être considéré actuellement comme faible.

L'ensemble est donc particulièrement harmonieux et dégage une grande impression de calme et de sérénité.



Bassin de la VESDRE

Unité 1 F : Vallée du ruisseau d'Asse (BV 701)

BV 701 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE.

PIP de la vallée du ruisseau d'Asse (se prolonge sur la carte 42/3)

Inscrire en PIP cette partie de la vallée conformément à la proposition faite lors de l'analyse du plan de secteur de Liège. Voir description dans le commentaire de la carte 42/3

Unité 1F1 : Vallée du Ruisseau de Rosmel (BV 701)

BV 701 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE.

PIP de la vallée du ruisseau de Rosmel (se prolonge sur la carte 42/3)

Inscrire un nouveau PIP sur cette jolie vallée, essentielle dans les paysages qu'on découvre depuis la N627 à hauteur de la **LVR 16** (carte 423). Elle constitue en effet l'avant-plan et le début du plan moyen du vaste paysage emblématique de la Cuvette Centrale du Pays de Herve.

Elle est affluente du ruisseau d'Asse et fait partie d'un paysage choisi repris sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

Unité 1F2 : Vallée du Ruisseau de Monty et ses affluents (BV 700)

BV 700 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL

PIP de Charneux

Inscrire un nouveau PIP sur le village de Charneux et son environnement paysager qui s'étend au sud jusqu'à la zone industrielle de Battice-Herve.

Ce paysage très harmonieux, se découvre particulièrement bien à partir de la Croix du Bois del Fièsse implantée au point dominant de la butte de Charneux où se localise un PVR repris dans l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur.

Cette croix sur sa butte constitue un élément paysager très important qui focalise l'attention au sein du paysage que se partagent Herve et Aubel.

Depuis les différentes voiries situées au sein du PIP proposé ou en limite de celui-ci, de très belles vues, souvent dominantes, permettent d'apprécier cette partie de la commune de Herve au paysage typique, varié, et mouvementé, avec un éparpillement des fermes au sein des zones agricoles présentant de manière inégale un caractère bocager. Au cœur de ce paysage, le village de Charneux s'est étalé le long des voiries.

PVR 12
WP 490

Inscrire un PVR à la Croix du Bois del Fièsse.

Vers le sud, la vue très ouverte englobe le village de Charneux et le versant sud de la Cuvette Centrale du Pays de Herve. Elle est limitée par la ligne de crête de Battice à Julémont.



**PVR 13**

WP 555

Inscrire un PVR

Les 3 plans successifs sont riches en éléments typiques du pays de Herve : prairies, haies, grands arbres isolés, vergers encore nombreux et anciens, villages enserrés autour de leur clocher. L'urbanisation en ruban à partir du centre de Charneux vers le trou Spineux n'est pas très perceptible. Le paysage perçu dégage particulièrement une impression d'harmonie, d'équilibre et de sérénité. En fait, parcourir la petite voirie sur laquelle se trouve ce point de vue permet d'apprécier à chaque pas un environnement calme et harmonieux. On pourrait donc aussi parler d'une LVR.

**PV 14**

WP 556

PV d'intérêt communal. Cette vue très ouverte permet de découvrir Charneux et la croix sur sa butte. Le paysage se referme en arrière-plan sur le versant nord de la Cuvette où l'on repère Saint-Jean-Sart et Aubel de part et d'autre de la butte. Dans cette vue, l'habitat est beaucoup plus présent qu'au **PVR 18**.



PV 15
WP 557

PV d'intérêt communal. Encore une belle vue sur la partie ouest de la Cuvette. On découvre également l'amont du ruisseau des Haies et du Vivier.



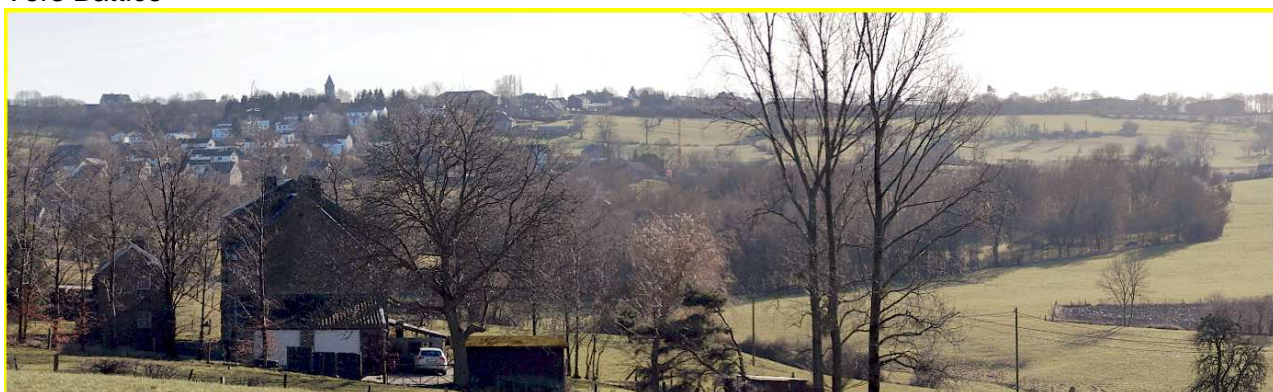
PV 16
WP 558

PV d'intérêt communal.

De ce PV situé le long de la ligne de crête séparant la Befve et le ruisseau de Monty, on profite d'une jolie vue dominante qui permet de découvrir la chapelle de Monty, le village de Charneux et, sur la crête, Battice et Julémont. Ce PV a été relevé à la fois par l'équipe de Herve et celle de Thimister.



Vers Battice



Vers Monty



Vers Charneux



PV 17
WP 484

PV d'intérêt communal.

Jolie vue sur le ruisseau et la chapelle de Monty depuis le fond de la vallée.



LVR 18-19-20
WP 485-486
-487

Inscrire une LVR le long du sentier qui relie Les Hézelles et Les Margarins.

Les vues remarquables se font tantôt vers le NO (**Point 18**), tantôt vers l'ouest et le SO (**Point 24-25**).

Point 18 : vers Aubel et le très beau versant qui referme la cuvette et la vallée de la Berwinne.



Point 19. Ce PV correspond au point 4.5 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur.

Très belle vue vers Charneux et le versant sud de la cuvette. Un banc est placé à l'abri de l'arbre qui se trouve le long du sentier.

La vue est assez semblable à celle que l'on a depuis la Croix du Bois del Fiesse que l'on repère sur la droite du chemin.



Lorsqu'on approche de "Les Hézelles" (**Point 25**), Charneux disparaît et la vue s'ouvre vers le fort de Battice, en amont de la vallée du ruisseau de Monty.



PV 20
WP 559

PV d'intérêt communal.

Ce PV offre une vue dominante sur l'aval de la vallée du ruisseau de Monty qui présente un relief joliment mouvementé avec une succession de plans. On découvre le village de Julémont sur la crête qui limite le paysage.



PVR 21
WP 481

Inscrire un PVR

Cet endroit permet de cerner un grand espace du pays de Herve et d'en découvrir les caractéristiques qui font sa réputation (vallonnements, bocage, espaces boisés, fermes disséminées dans le paysage, villages regroupés autour de leur clocher). De plus, cet endroit se double d'une forte connotation historique vu la présence du fort de Battice.

Ce PV a été proposé comme PVR par des membres du groupe de la CCATM. Il correspond au point 4.2 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur.



PVR 22

WP 480

Inscrire un PVR

Ce PV correspond au PV 4.4 de l'inventaire de Pays de Herve-Futur.

Ce PV offre une vue ouverte et le paysage n'est pas perturbé par un lotissement récent comme au **PVR 21**.

On y découvre une grande partie du paysage de Herve et de la Cuvette Centrale. On repère la Croix de Charneux, Saint-Jean-Sart, Aubel...

Il se situe au parking du RAVeL.



Unité 1H: Vallée de la Berwinne et de son affluent le ruisseau de la Canelle

(BV 701)

BV 701: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BELLE

PIP de la vallée de la Berwinne en aval du confluent avec la Bel

Maintenir et élargir le PIP existant sur les versants de la Berwinne et de son affluent le Ruisseau de la Canelle. Conformément à la proposition faite lors de l'inventaire réalisé pour le plan de secteur de Liège. Ce paysage est la suite de celui proposé en PIP dans la carte 42/3. Le PIP se prolonge dans les communes d'Aubel et Dalhem.

Le paysage de cette vallée est très bien préservé ; il n'y a que peu d'éléments perturbateurs (épicias et lignes électriques). Il est diversifié et présente un relief accentué.

Point 1 (WP 560):

Ce PV d'intérêt communal situé à la limite des communes de Herve et Dalhem, sur la ligne de crête séparant les vallées de la Berwinne et du Ruisseau d'Asse, offre, à l'entrée du village de Hawière, une belle vue panoramique permettant de voir à la fois le village de Julémont, le hameau de Hawière avec à l'arrière la butte de Mauhin, l'extension de Neufchâteau, Les Waides surmonté par la ligne de crête où se trouve Appelboom et finalement, en contrebas, le village de St-Jean-Sart. (extrait du commentaire de l'inventaire réalisé sur le plan de secteur de Liège)

Depuis, une nouvelle construction implantée au carrefour, a sectionné le panorama en deux parties tout en masquant une partie du paysage observé.



Unité 1K : Vallée de la Berwinne entre les confluents avec la Befve et la Bel (BV 700)

BV 700: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL

PIP de la vallée de la Berwinne entre les confluents avec la Befve et la Bel (se prolonge sur Aubel)

Maintenir le PIP existant actuellement limité au fond de la vallée et à la partie pentue du versant E. de la Berwinne. C'est dans cette partie que se nichent, au sein d'un écrin de verdure, l'abbaye de Val Dieu, sa ferme, et son moulin. Ce très bel ensemble d'intérêt patrimonial, naturel (Réserve naturelle) et paysager est protégé en partie par un classement.

Étendre le PIP sur une partie du versant appartenant à Herve jusqu'à la ligne de crête. Cette extension correspond au paysage choisi par les Élus communaux sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie. Elle constitue, avec le versant opposé de la Berwinne appartenant à Aubel, une partie importante du paysage qu'on découvre depuis la butte de la Croix du Bois del Fièsse **PVR 12** et des **PV 23, 24 et 25** et de la **LVR 18**.

PV 23
WP 488

PV d'intérêt communal. Ce PV situé au pied de la butte de la Croix du Bois del Fièsse est équipé d'un banc et d'un panneau didactique. Un tourniquet permet d'entrer dans la prairie pour escalader la butte jusqu'à la croix. Il offre une jolie vue sur Aubel et une grande partie du paysage de la vallée de la Berwinne et de son confluent la Befve que se partagent Aubel et Thimister-Clermont. Mais la vue est encore plus impressionnante depuis le sommet de la butte.



PVR 12
WP 490

Inscrire un PVR.

Très belle vue depuis la butte de la Croix du Bois del Fièsse sur tout le versant nord qui limite le bassin hydrographique de la vallée de la Berwinne.

On repère notamment le clocher de l'abbaye de Val Dieu, Aubel, mais Saint-Jean-Sart est malheureusement masqué par des arbres.

Au N.O, la vue se prolonge sur la vallée de la Meuse où les fronts de taille des carrières sont très présents dans le paysage. La vue porte également vers Maastricht où plusieurs éoliennes sont visibles.





Vers Aubel, La Clouse et Henri-Chapelle.



PV 24
WP 493

PV d'intérêt communal.

De ce PV de Herve, on jouit d'une jolie vue sur le versant opposé de la vallée de la Berwinne. On se rend compte de l'importance paysagère de la partie haute du versant. Elle correspond presque entièrement à l'extension proposée sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

En arrière-plan, on découvre le très beau versant nord de La Bel où l'on repère aisément le petit village de Saint-Jean-Sart. Le PIP qui était inscrit au bas du versant en aval de la vallée de la Bel est étendu pour englober le village et le versant jusqu'à la ligne de crête.



PV 25
WP 493

Vers le nord, on découvre le versant nord de la Bel qui limite la cuvette avec la vue sur Saint-Jean-Sart et Aubel comme au **PV 32**.



PIP de la Befve.**Étendre le PIP existant jusqu'au confluent.**

Cette vallée affluente de la Berwinne, que se partagent les communes de Herve et Thimister, constitue un très bel ensemble paysager qu'on peut apprécier des différentes voiries qui l'encadrent. Les nouveaux hangars de la ferme de Strée avec le bardage de bois, sont bien intégrés dans le paysage.

PV 26
WP 522

Vue sur l'aval de la vallée de la Befve depuis le versant appartenant à Herve.

**Bassin de la Vesdre****Unité 4 E : Amont de la vallée du ruisseau du Hac**

PVR 27
WP 561

Inscrire un PVR.

Très jolie vue vers Herve qui s'étale sur le versant opposé de la vallée du ruisseau du Hac.

De cet endroit on perçoit parfaitement la liaison entre un milieu urbain et le milieu rural. De plus, on a une vue globale sur l'entièreté de la ville de Herve.



THIMISTER-CLERMONT

La commune de THIMISTER-CLERMONT est située entièrement au sein de l'ensemble paysager de «L'Entre-Vesdre-et-Meuse » et, plus particulièrement, de l'Aire paysagère de la CUVETTE CENTRALE DU PAYS DE HERVE décrit dans les pages 129 à 141 de l'Atlas des Paysages de Wallonie - 1. L'Entre-Vesdre-et-Meuse .

<http://cpdt.wallonie.be/publications/atlas-des-paysages-de-wallonie/atlas-des-paysages-de-wallonie-1-0>

L'inventaire a été réalisé avec la collaboration de la CCATM et de Pays de Herve-Futur qui a fourni les PV repris dans son inventaire et a participé à une visite de terrain en compagnie du président de la CCATM. La CCATM n'ayant rien proposé concernant les PIP, nous nous sommes basés sur notre visite du terrain et la carte des paysages choisis de l'Atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse (le groupe n'a proposé aucun PIP).

« EN AMONT DE SON COURS, LA BERWINNE A MODELÉ, AVEC SES AFFLUENTS, UN RELIEF EN DÉPRESSION AU FOND IRRÉGULIER, CERNÉ SUR LES TROIS QUARTS DE SON POURTOUR PAR UNE CRÊTE MARQUÉE. LES PAYSAGES DE CETTE AIRE SE DÉCOUVRENT DONC DE DEUX MANIÈRES : DEPUIS LES HAUTEURS PÉRIPHÉRIQUES, QUI OFFRENT DES VUES D'ENSEMBLE DE LA CUVETTE, ET DEPUIS L'INTÉRIEUR, OÙ LA TOPOGRAPHIE COMPLEXE, LIÉE AU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE, MÉNAGE DE NOMBREUSES VUES ». (EXTRAIT DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE WALLONIE DE L'ENTRE-VESDRE-ET-MEUSE)

Bassin de la MEUSE

Unités 1L-1M-1N : Amont de la vallée de la Berwinne et ses affluents (BV 700)

BV 700: BASSIN VERSANT DE LA BERWINE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BELLE

L'entièreté du territoire de la commune se trouve en zone de haies remarquables (hachures vertes). Ceci devrait favoriser la conservation des haies. Mais est-ce bien le cas ?

Des habitants regrettent la disparition des prairies au profit de vastes champs, entraînant une banalisation progressive du paysage et la fermeture saisonnière de certaines ouvertures de vue.

Les haies, éléments structurant des bocages, sont-elles réellement protégées en cas de mutation de prairies en champs ? Dans certaines communes, on voit des champs de maïs encerclés de haies. Evidemment c'est une contrainte pour l'agriculteur, mais quelle richesse pour la préservation des sols, de la biodiversité et du paysage.

Il est à noter que le versant sud de la Berwinne qui appartient à la commune de Thimister-Clermont se découvre essentiellement depuis le versant opposé de la vallée appartenant à la commune d'Aubel, le cours d'eau faisant la limite entre les deux communes.

La partie très pentue du versant nord, qu'on découvre depuis la N3, fait partie d'un paysage choisi par les associations sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des paysages de Wallonie.

PIP de la vallée de la Berwinne à hauteur de Messiter. (se prolonge sur Aubel)

Agrandir un peu le PIP de la vallée de la Berwinne au sud jusqu'à la route de Val Dieu d'où on peut facilement le découvrir. Il s'agit d'une très jolie vallée qui serpente naturellement en traversant les prairies qui occupent une grande très grande partie du fond et des versants de la vallée.

Le cours d'eau est souligné par des arbres et arbustes qui peuvent, dans certains cas, masquer une partie du versant opposé.

À hauteur du **PV 7**, la végétation moins dense facilite la découverte du paysage très harmonieux de cette partie de la vallée.

PV 7
WP 170

LV d'intérêt communal.

Cette jolie vue permet de découvrir une partie de la vallée de la Berwinne actuellement inscrite en PIP au plan de secteur. Elle constitue un paysage très harmonieux qui attire le regard lorsqu'on parcourt la route de Val Dieu. Le PIP mériterait d'être agrandi jusqu'à cette route importante, notamment au niveau touristique, puisqu'elle mène à l'ancienne abbaye de Val Dieu.

Il est dommage qu'une construction récente dénote dans ce paysage. Elle focalise le regard par son gabarit et sa tonalité, alors qu'elle aurait dû se fondre dans le paysage.



PIP de la Befve.

Étendre le PIP existant jusqu'au confluent.

Cette vallée affluente de la Berwinne, que se partagent les communes de Herve et Thimister, constitue un très bel ensemble paysager qu'on peut apprécier des différentes voiries qui l'encadrent. Les nouveaux hangars de la ferme de Strée avec le bardage de bois, sont bien intégrés dans le paysage.

PV 28
WP 171

PV d'intérêt communal.

Ce PV se trouve au sein du PIP existant de la vallée de la Befve. De cette position dominante, on ne peut pas voir le fond de la vallée, mais la vue porte sur le versant opposé qui est composé d'un bel ensemble de prairies ornées d'arbres isolés, alignés ou découpé de haies.

La ligne d'horizon est marquée par le fort, l'église et la zone industrielle de Battice.





LV 29
WP 523

Vue sur l'aval de la vallée de la Befve depuis la rue les Trixhes.
Cette partie de la vallée complète naturellement et très harmonieusement le paysage de la vallée de la Berwinne.



PIP de Clermont. (se prolonge sur la carte 43/1)

Inscrire un nouveau PIP sur le paysage au Nord et à l'Est de Clermont.

Ce PIP correspond au paysage choisi par les Élus communaux et les associations pour l'Atlas des paysages de Wallonie (2007). Il est légèrement agrandi sur le versant à l'Est de Clermont.

Il englobe le centre ancien de Clermont, repris comme un des plus beaux villages de Wallonie, qui focalise le regard lorsqu'on se trouve sur la N3 notamment à hauteur du **PV 38**.

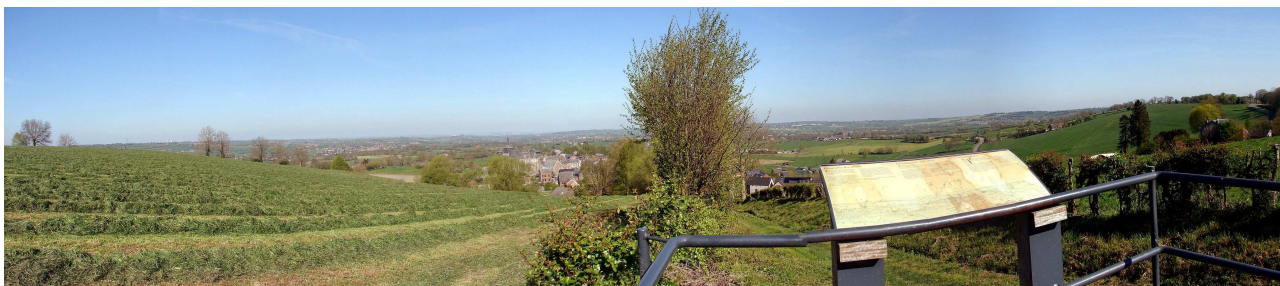
Le PIP reprend également une grande partie du périmètre du RGBSR de Clermont et englobe le **PVR 30** équipé d'une table d'orientation.

Ce paysage a évolué depuis 2007 (nouvelles constructions, agrandissements d'exploitations agricoles...). Il constitue cependant une zone paysagère importante à l'échelon communal en tant qu'environnement paysager du centre ancien de Clermont.

La zone bocagère présentant un relief plus accentué et varié entre Chapelle des Anges, Froidthier Winandchamp et Crawhez est particulièrement harmonieuse et bien préservée.

PVR 30
WP 56

Inscrire un PVR. Très jolie vue dominante sur la Cuvette de la vallée de la Berwinne et en particulier sur le très beau village de Clermont qui se trouve en contrebas et sur son environnement paysager.
Une table d'orientation est placée à cet endroit.
Ce PV est un PV de l'inventaire de PH-F (10.5) dans lequel il a reçu une valeur paysagère haute.



PV 31
WP 55

PV d'intérêt communal. Ce PV est un PV de l'inventaire de PH-F (10.2) dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne.
Il offre une jolie vue dominante sur Clermont, une des « Plus beaux villages de Wallonie ».
Cette vue est un peu gâchée par les nouvelles constructions implantées en bordure du centre ancien. Elles ne sont pas particulièrement bien intégrées dans l'environnement bâti et non bâti.



LV 32
WP 520

LV d'intérêt communal. Ce PV est un PV de l'inventaire de PH-F(10.1) dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne.

Situé à Bruyère sur une crête secondaire, il offre une vue vers le nord sur le paysage typique de la Cuvette centrale du pays de Herve. La découverte du paysage est très différente de celles que l'on a depuis les crêtes qui limitent la cuvette.

Seuls les bâtiments blancs de la zone d'activité économique d'Aubel, situés sur la hauteur du versant limitant la vallée de la Berwinne, perturbent ce paysage bocager agrémenté par des haies et arbres taillés en têtard.

Ce PV se trouve au sein du vaste paysage, choisi à la fois par les Élus communaux et les associations au nord de Clermont, que l'on retrouve sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des paysages de Wallonie.



PV 33
WP 521

PV d'intérêt communal sur le vallon sec entre La Minerie et Les Magarins.

Ce PV est un PV de l'inventaire de PH-F(10.4) dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne.



PV 35
WP 173

PV d'intérêt communal.

Jolie vue vers Aubel et la ligne de crête qui limite la vallée de la Berwinne au nord. On remarque l'importance de certains champs de maïs.





PV 34
WP 492

PV d'intérêt communal.

Situé sur la limite communale, ce PV offre une vue très ouverte et très longue vers l'Est depuis le hameau Les Margarins. Dans ce vaste paysage, on repère Aubel dominé par son haut clocher, et on repère également l'église de Froithier, plus modeste, ainsi que celle de Thimister. En arrière-plan, l'horizon se referme sur la ligne de crête qui limite la vallée de la Berwinne et ses affluents. On repère facilement la N3 avec son alignement d'arbres et le château d'eau d'Henri-Chapelle.



LV 36
WP 174

LV d'intérêt communal.

La LV de Stockis offre une jolie vue sur le versant bocager qui subsiste au sud-ouest de Thimister.

Ce PV est un PV de l'inventaire de PH-F(10.3) dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne par rapport à d'autres PV.



PIP de Stockis.

Ce PIP correspond à un des paysages choisis par les Élus communaux sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie (2007). Il englobe un paysage resté très harmonieux entre Stockis et Befve, zone de sources de la Befve. Le paysage présente encore des caractéristiques typiques de la cuvette centrale du pays de Herve avec de nombreuses fermes isolées au sein d'une succession de vallons tapissés d'herbages segmentés par des haies plus ou moins bien entretenues.

LV 37
WP 524

LV d'intérêt communal.

Jolies vues sur la zone rurale subsistant entre Befve et Stockis et reprise par les Élus communaux sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie (2007).



Bassin de la VESDRE

Unités 4B1-4B2 : Vallées du Pancherelle (se prolonge sur la carte 43/1)

On entre dans l'**aire paysagère du plateau de Welkenraedt** décrite dans l'Atlas des Paysages de Wallonie (pg 183 à 191).

3 zones ont été élues comme paysages choisis au nord de l'autoroute.

PIP de la vallée du Pancherelle. (se prolonge sur la carte 43/1)

Inscrire un PIP sur le versant ouest du Pancherelle qui remonte jusqu'à la N3 et la borde du côté E. Ce PIP qui se prolonge dans la commune de Welkenraedt constitue un paysage très harmonieux qu'on découvre au sein de cette vallée du Pancherelle comme l'illustrent les différents PV relevés au sud d'Henri-Chapelle.

La protection de ce versant très important dans le paysage de cette vallée garantira, nous l'espérons, la qualité de la ligne de crête séparant les bassins de la Berwinne et de la Vesdre, élément essentiel dans les paysages de l'Entre-Vesdre-et-Meuse qu'on découvre de part et d'autre de la N3.

